

Le Conseil d'administration (CA) est une excellente tribune pour profiter de la vision des membres, solliciter leur opinion critique sur les activités de Fondation Sommeil et valider ses orientations afin d'en améliorer le fonctionnement.

Principales responsabilités du CA

1. Établir la vision stratégique, les principales valeurs et les buts de Fondation Sommeil.
2. Assurer la saine gestion financière de Fondation Sommeil et exercer le contrôle financier requis.
3. Élaborer des objectifs et un plan stratégique (orientations à court et moyen terme), et formuler des recommandations en vue d'atteindre les objectifs et de réaliser le Plan stratégique.
4. Établir un Code d'éthique.
5. Formuler des politiques relatives au fonctionnement de Fondation Sommeil.
6. Déléguer certaines tâches à la direction générale, à l'équipe du soutien administratif et aux comités chargés d'entreprendre des activités définies en son nom.
7. Prendre les décisions en lien avec la mission de Fondation Sommeil et ses objectifs.

Rôles des membres du CA

Les administratrices et administrateurs doivent participer activement aux activités de Fondation Sommeil. On attend d'elles et d'eux qu'ils :

- soient présents aux réunions du CA le plus souvent possible ;
- agissent avec objectivité et rigueur dans l'exercice de leurs responsabilités ;
- discutent, enrichissent et appuient, selon leur jugement et leurs compétences, les décisions concernant l'orientation de Fondation Sommeil, les services aux membres et la reconnaissance des donateurs ;
- prennent en charge ou participent aux travaux d'au moins un comité du CA ;
- prennent en charge des activités et des projets qui permettent d'assurer des revenus suffisants pour la pérennité de Fondation Sommeil ;
- établissent les besoins futurs de la Fondation Sommeil et mettent de l'avant des projets visant son amélioration ;
- évaluent les pratiques du CA dans une perspective d'amélioration continue ;
- comprennent et contrôlent les états financiers de Fondation Sommeil et fassent une gestion diligente, efficace et prudente des ressources financières de Fondation Sommeil ;

- fassent en sorte que la composition et la taille du CA et les processus pour en choisir les membres maintiennent et améliorent la qualité du travail du CA et des services aux membres ;
- planifient la relève des membres du CA.

Il est du devoir de chaque administratrice et de chaque administrateur de connaître les procédures et les documents afférents et de s'assurer de bien comprendre les responsabilités qui lui sont dévolues.

Étant donné la nature des activités de Fondation Sommeil, il est aussi du devoir des administratrices et des administrateurs de prendre tous les moyens nécessaires pour ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt, notamment dans le cadre des activités de financement.

Compétences des membres du CA

Afin de bien assumer ces rôles et responsabilités, chaque administratrice et chaque administrateur doit :

- avoir une expérience professionnelle appropriée ;
- connaître et respecter le code d'éthique de Fondation Sommeil ;
- avoir la capacité d'exprimer clairement et couramment des notions et des idées, tant oralement que par écrit ;
- avoir des habilités en communications interpersonnelles, faire preuve de tact, de diplomatie et de capacité d'écoute ;
- faire preuve de jugement et d'intégrité afin de représenter adéquatement les membres.